

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD474

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 51 DUODECIES

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« dispositions »,

les mots :

« modalités d'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.